



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : le 27/02/2026

Nombre de Délégués en exercice : 109

Nombre de Délégués présents : 60

Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

LES PRESTATIONS DE SERVICES PILOTÉES PAR LE SYNDICAT DE LA VOIRIE – TARIFICATIONS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 5 MARS à 10 HEURES 00,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : Christian LECLANCHE ; Patrick ANTIER ; Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Roger TOMASSO ; Jean-Jacques PETIT ; Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Vanessa PARENT ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : David NEVEUR ;
- Canton de LA JARRIE : Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : Jean-Marie PETIT ; Philippe BOIVIN ; Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : Bernard GOURSAUD ; Michel Jean RIGUET ; Jean-Paul VIGNAUD ;
- Canton de PONS : Charles PAIN ; David DEFOULOUNOUX ; Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : Maurice PERRIER ; Michel PELLETIER ; Jacky PROUTEAU ; Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORCHAIRE : Jean-Pascal VIALE ; Jean-Yves THOMAS ; Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Dominique QUEQUET ; Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SAUJON : Jean-Marc BABIN ;
- Canton de SURGÈRES : Jean-Jack AUBOYER ; Jean-Yves ROUSSEAU ;

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026015DCS-DE

Reçu le 06/03/2026

- Canton de THÉNAC : Fabrice MOREAU ; Nadine DILLENSEGER ; Régis NÉGRIER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : Jean-Philippe GUIGNOUARD ; Christian BRUNET ; Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : Philippe PICON ; Daniel FRADIN ;
- Canton LES TROIS MONTS : Serge JOURDAIN ; Bruno GUICHARD ; Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : Joël TERRIEN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT Océan : Bruno BESSAGUET ; Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : Francis GRELLIER ; Gérard PERRIN ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : Daniel BOURSIER ; Philippe NEAU ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Jean-Claude GRENON ; Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Loïc GIRARD ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : Christian DUGUÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Bernard BERTRAND ;
- SICN MONTGUYON MONTLIEU LA GARDE : Jean-Marc PAILLÉ ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : Alexandre GRENOT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ROBIN ; Hervé DE BLEECKER ; Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : Alain SERIS ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Elisee BRUNET ; Patrice BRIDIER ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : Fabrice LEFEBVRE ; Jean-Pierre JAMMET ; Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : Claude BELOT ; Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : André TURCOT ; Patrick PHILBERT ; Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : Philippe BERTHELOT ; Dominique PARPAY ; Philippe NERON ;
- Canton de ROYAN : Stéphane DEVOUGE ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : Pascal FERRÉ ; Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : Thierry PILLAUD ; Jérôme BRUNET ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Christine FRESSONNET ; Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de ROCHEFORT : Gérard PONS ; Christèle MORIN ;
- Ville de SAINTES : Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Serge ROY ;
- CDC AUNIS SUD : Olivier DENECHAUD ; François PELLETIER ;
- CDC DU BASSIN DE MARENNES : Patrice BROUHARD ; François SERVENT ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : Bruno ROBERT ;
- CDC DE L'ILE D'OLÉRON : Patrick GAZEY ; Luc COIFFÉ ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Annie POINOT RIVIÈRE ; Alain FOUCHER ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Géraldine DESRENTES ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : Dominique FAYS ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : Michel GENOUEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical, installés suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant que le Syndicat de la Voirie dispose de nombreux marchés à bons de commande pour des prestations mises à disposition des collectivités adhérentes. Ceux-ci permettent l'obtention de prix attractifs, de par le volume global de commandes générées,

Considérant que le Syndicat de la Voirie édite annuellement un catalogue des prix recensant les tarifications votées en Comité syndical et le communique aux collectivités qui peuvent s'y référer,

1- Fourniture et pose de signalisation et signalétique

Monsieur le Président indique que les marchés de panneaux de signalisation, signalétique, plastiques et autres produits de signalisation se voient appliquer annuellement une révision des prix. Celle-ci est répercutée dans les tarifs proposés aux collectivités dans le catalogue pour permettre à ces dernières d'accéder aux conditions économiques les plus avantageuses. En 2026, on constate une très légère diminution de certains prix.

Le marché relatif aux radars et feux comportementaux est reconduit : le coût de ces équipements dynamiques est communiqué sur devis pour intégrer les conditions d'implantations des dispositifs et les éventuelles prescriptions du gestionnaire de la voirie.

Il est proposé de maintenir, pour 2026, la politique d'assistance du Syndicat de la Voirie auprès des Collectivités, au titre de la fourniture de signalisation et de la pose de ces différents équipements.

2 - Fourniture d'enrobés à froid

Monsieur le Président explique que les prix de la fourniture d'enrobés à froid varient en fonction de l'oscillation de l'indice « bitume ». Cet indice fluctue sensiblement, si bien que le Syndicat de la Voirie a mis en place une tarification mensuelle, pour mieux adapter le tarif à la variation de cet indice.

Concernant l'enrobé à froid, le Syndicat de la Voirie est en mesure de proposer le transport correspondant, en fonction de la distance entre la **centrale de production ou lieu de dépôt et la Collectivité desservie**.

Pour 2026, il est proposé de poursuivre la tarification mensuelle de la fourniture d'enrobés à froid, en fonction de l'estimation de la variation de l'indice bitume.

3 - Prestations de signalisation horizontale

Monsieur le Président indique que concernant le marché de signalisation horizontale, marquages au sol, la dernière révision annuelle de janvier 2026 annonce une augmentation conséquente avec des prix à la hausse de l'ordre de 18 % qui se répercute dans la tarification du catalogue.

4 - Prestations foncières

Le Syndicat de la Voirie dispose d'un marché de prestations foncières pour des missions d'arpentage, bornage, divisions parcellaire mis à la disposition des collectivités. Les collectivités peuvent en bénéficier via les conventions d'ingénierie dans le cadre d'opérations d'aménagement soit via devis directs.

5 - Coordination de sécurité

Pour répondre aux obligations des maîtres d'ouvrage, le Syndicat de la Voirie établit des conventions valant commande des missions SPS, tenant compte de tarification issue de mise en concurrence.

6 - Réalisation de comptages routiers

Le Syndicat de la Voirie dispose d'équipements de comptages routiers afin de répondre à la demande des collectivités. En effet, afin d'envisager au mieux un aménagement de voirie, il est essentiel de connaître l'importance et la nature de son trafic. Le Syndicat de la Voirie propose la mise en place de comptages routiers. Cette prestation s'accompagne d'une analyse des trafics et des vitesses.

Le Syndicat de la Voirie compte parmi ses agents, un télépilote et dispose d'un drone « DJI Matrice 4E », capable de réaliser des vols en tous milieux. En un seul vol le drone permet la collecte de données pour des usages variés : communication, suivi de chantier, inspections (ouvrages d'art et bâtiments) et topographie.

La prestation drone proposée aux collectivités fait l'objet d'une tarification sur-mesure, adaptée à la complexité et au nombre de jours nécessaires pour la réalisation de la mission.

8 - Autres prestations

Les prestations suivantes sont également proposées à l'ensemble des Collectivités adhérentes :

- | | |
|---|---|
| ✓ Balayage, aspiration, hydrocurage de | ✓ Fourniture et transport de béton prêt à l'emploi, |
| canalisation, inspection télévisée des réseaux, | ✓ Fourniture de produits en fonte, PVC et |
| ✓ Location de matériels de travaux publics sans | géotextile, |
| chauffeur, | ✓ Fourniture et livraison de matériaux calcaires et |
| ✓ Fourniture de produits en béton, | dioritiques. |

Monsieur le Président indique que dans le cadre de ces prestations, le Syndicat de la Voirie assure l'assistance technique, la centralisation des commandes ainsi que la gestion administrative et financière des marchés. Ainsi, pour l'ensemble des prestations envisagées, le coût pour les adhérents est celui résultant de la mise en concurrence réalisée par le Syndicat de la Voirie, augmenté des frais de gestion inhérents au fonctionnement de la structure (voir catalogue des prix en annexe).

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical sur l'ensemble de ces prestations,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- **D'accepter les actions et tarifications des prestations de services proposées ci-avant pour l'année 2026 et telles que présentées dans le catalogue de prix ci-joint en annexe.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,

Le secrétaire de séance,

Loïc GIRARD

Michel PELLETIER

